Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 022-212200158-20260605-2026_326-DE

Commune de
BREHAND

DÉPARTEMENT DES CÔTES-D'ARMOR
Arrondissement de SAINT-BRIEUC
Canton de PLÉNÉE-JUGON
Commune de BRÉHAND

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 Juin 2026

Nombre de membres en exercice : 19
Par suite d'une convocation du 28 Mai 2026 les membres composant le conseil municipal se sont réunis Salle François Cherdel, le 5 Juin 2026 à 18 heures 30 sous la présidence de Monsieur Yves Ruffet, Maire.

Présents :

Yves Ruffet	Marcel Le Moine	Paulette Beurel	Mickaël Le Devehat
Marie-Annick Desaneaux-Benoit	Etienne Le Boucher	Catherine Guillot	Maryline Le Picard Josse
Antoine Marteil	Gaëlle Daboudet	Chloé Guillaume	Timothée Rolland
Lilian Guiguen	Jean-Baptiste Morin		

Absents et pouvoirs :

Patrick Robert	Pouvoir à	Yves Ruffet
Maud Defin	Pouvoir à	Catherine Guillot
Delphine Flageul	Pouvoir à	Chloé Guillaume
Florian Bruyère	Pouvoir à	Gaëlle Daboudet
Amélie Rault	Pouvoir à	Jean-Baptiste Morin

Le Maire a ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité avec l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil.
Monsieur Mickaël Le Devehat est désigné pour remplir cette fonction.

2026-326 – Maison de santé : demande de soutien financier Région Bretagne : Dispositif « Bien Vivre partout en Bretagne 2023-2025 »

Le Maire de Bréhand,
VU les articles du CGCT
VU le projet de la commune fiche projet validé par la Région Bretagne en date du 5 avril 2024,
Considérant les avant projet sommaire et définitif validés en séance de conseil municipal respectivement des 12 septembre 2024 et 10 octobre 2024,
Considérant le rapport d'analyse des offres (RAO) validé le 29 avril 2026,

PROPOSE de valider la demande de soutien financier d'un montant de 120 000 € au titre du dispositif « Bien Vivre partout en Bretagne 2023-2025 » intégré au plan de financement provisoire arrêté à ce jour,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité
VALIDE la demande de subvention à hauteur de 120 000 € telle que présentée,
AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires au bon déroulement de cette affaire.

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 022-212200158-20260605-2026_326-DE

Vu le plan de financement provisoire avec les aides actuellement notifiées (DSIL 2026 en cours d'arbitrage) et le souci de poursuivre la recherche de financement complémentaires comme suit :

	H.T.
NATURE DES DÉPENSES	
foncier	**0,00 €**
maîtrise d'œuvre	**176 499,18 €**
études	**0,00 €**
travaux	**1 669 799,69 €**
Aléa	**100 000,00 €**
MONTANT DE L'OPÉRATION	**1 946 298,87 €**

	H.T.		Taux de financement	DATE DE DEMANDE	D D
RECETTES / FINANCEMENT PREVISIONNEL					
AIDES PUBLIQUES DE L'ETAT					
DETR 2026 obtenue	150 000,00 €		7,71 %		
AUTRES AIDES PUBLIQUES (Préciser nature et montant H.T.)					
DETR-DSIL 2025	220 000,00 €		11,30 %		
Conseil départemental	143 644,00 €		7,38 %		
Conseil régional	120 000,00 €		6,17 %		
En recherche	0,00 €		0,00 %		
	0,00 €		0,00 %		
Sous-total aides publiques	**633 644,00 €**		**32,56 %**	**Vous ne devez pas dépasser 80%**	

Pour extrait conforme au procès-verbal,
Fait et délibéré les mêmes jour, mois et an que dessus.

Yves RUFFET,
Maire

MAIRIE DE BREHAT
Côtes d'Armor